

Surveillance

Pourquoi effectuer une surveillance ?

Est-ce une obligation légale ?

En effet. L'Article 20 de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac stipule que :

1. les Parties s'engagent à développer et à promouvoir la recherche nationale et à coordonner des programmes de recherche aux niveaux régional et international dans le domaine de la lutte antitabac ;
2. les Parties mettent en place, selon le cas, des programmes de surveillance nationale, régionale et mondiale de l'ampleur, des tendances, des déterminants et des conséquences de la consommation de tabac et de l'exposition à la fumée du tabac. À cette fin, les Parties intègrent les programmes de surveillance du tabagisme aux programmes de surveillance de la santé aux niveaux national, régional et mondial afin que les données soient comparables et puissent être analysées aux niveaux régional et international, le cas échéant.

La Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac appelle les Parties à créer un système de surveillance sur leur territoire respectif et à promouvoir la recherche nationale pour évaluer les besoins ainsi que les dimensions de l'épidémie du tabagisme. Aux moyens de données exactes, les défis créés par la consommation de tabac peuvent être relevés, les interventions requises identifiées et les priorités en politique désignées en conséquence.

Impact d'un système de surveillance et de recherche au niveau national

Un système de surveillance et de recherche complet au niveau national permet d'informer les décideurs au gouvernement et dans la société civile de l'ampleur des dommages causés par l'épidémie du tabagisme dans leur pays et de favoriser la dotation de ressources pour la lutte antitabac aux points où elles font le plus cruellement défaut et où elles seront les plus efficaces. Un programme de surveillance et de recherche au niveau national fournit des preuves du bon ou mauvais fonctionnement des politiques, de la nécessité d'adapter ou non différentes politiques aux besoins d'un pays particulier et à certains groupes cibles au sein d'un pays. L'absence d'un système de surveillance et de recherche met en péril non seulement les fonds accordés à la lutte antitabac mais aussi la crédibilité des programmes nationaux de lutte antitabac.

Une large diffusion des résultats de la recherche et de la surveillance est cruciale, sans quoi leur valeur sera perdue.

Quels sujets d'enquête et d'étude choisir ?

Les programmes de surveillance et de recherche au niveau national doivent « fournir des données à la fois globales et spécifiques sur l'épidémie de tabagisme, notamment des données d'enquête sur la prévalence du tabagisme et la consommation de tabac par classe d'âge, sexe, tranche de revenu et autres subdivisions démographiques au niveau national et par province ou région. Il faut aussi apprécier en détail l'efficacité des programmes locaux et nationaux de prévention du tabagisme ». Il est également nécessaire de recueillir des données nationales sur les points suivants :

- L'économie du tabac, son processus et l'impact sur la prévalence, l'intensité de la contrebande, la fiscalité et son influence potentielle sur la consommation ;
- La surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre de politiques et de lois ; et
- Les stratégies de l'industrie du tabac, leurs politiques et leurs efforts pour saper les actions de la lutte antitabac.



Fonctionnement du système de surveillance et de recherche au niveau national

Pour garantir le bon fonctionnement d'un système national de surveillance et de recherche, « praticiens, économistes, épidémiologistes, gestionnaires des données, administrateurs et bien d'autres encore doivent collaborer ensemble. Le système doit aussi être bien géré et organisé, ce qui nécessite un financement stable et prolongé ».

Système mondial de surveillance du tabagisme

En 2000, l'Enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes a été introduite pour la première fois dans la Région de la Méditerranée orientale. La Jordanie a été le premier pays à conduire une enquête sur son territoire. À la fin de cette même année, le premier séminaire-atelier de formation régional s'est tenu à Rabat (Maroc), où des participants de dix pays ont été formés à la mise en œuvre de l'enquête.

L'Enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes est devenue une composante du Système mondial de surveillance du tabagisme actuellement mis en œuvre dans la Région, avec ses différentes composantes.

La mise en œuvre du Système mondial de surveillance du tabagisme a permis de mettre en lumière un certain nombre de faits cruciaux.

- La consommation de produits du tabac chez les jeunes augmente.
- Les données issues de certains pays ont révélé la tendance croissante de consommation de tabac chez les jeunes filles.
- Dans certains pays, les niveaux de consommation de tabac chez les femmes sont similaires à ceux des hommes.
- Dans d'autres pays, la prévalence du tabagisme chez les adolescentes est supérieure à celle des femmes adultes.
- Les formes de consommation des produits du tabac sont nombreuses dans la Région, et la consommation de produits autres que les cigarettes est en augmentation chez les garçons comme chez les filles.

La conduite régulière d'enquêtes permet d'identifier des lacunes dans la mise en œuvre de la législation et des failles dans le système existant de surveillance et de mise en œuvre.

En dépit de l'application du Système mondial de surveillance du tabagisme depuis dix ans et des programmes de recherche adaptés aux besoins des pays sur l'économie du tabac, de nombreuses failles et difficultés persistent.

- Les données sur la consommation de tabac chez l'adulte doivent être mises à jour ; ce domaine souffre d'une faille importante et d'un manque grave d'informations.
- Des banques de données nationales sur l'économie du tabac sont nécessaires ; les informations font cruellement défaut et sans données pertinentes dans ce domaine, il est difficile de mettre en œuvre les recommandations de la Convention-cadre.
- La plupart des systèmes de surveillance sont financés en externe ; il est nécessaire de créer des mécanismes de financement nationaux pour pérenniser ces systèmes.
- Il n'existe pas de données comparatives pour de nombreux domaines dans la Région ; le recours à une méthodologie unique favoriserait le recueil de données comparatives entre les pays et préparerait le terrain pour une harmonisation des politiques.

Bien qu'une majorité de pays disposent de données sur le tabac, une normalisation est nécessaire afin de comparer les données entre les pays et en leur sein et de se polariser davantage sur les tendances plutôt que sur des estimations ponctuelles

Une bonne politique repose sur des preuves.

Les preuves sont le fruit de programmes de recherche et de surveillance.

La surveillance et la recherche perdent de leur valeur lorsque les résultats ne sont pas diffusés.